

Conseil d'administration
Séance du 23 septembre 2024

ACTE ADMINISTRATIF 53/2024	RESSOURCES HUMAINES
	Formation des nouveaux enseignants chercheurs

Vu les articles L.712-1 à L.712-6 modifiés du code de l'éducation

Vu l'article L.719-7 du code de l'éducation

Vu le décret du 9 mai 2017 n° 2017-854 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences

Vu l'arrêté du 8 février 2018 fixant le cadre national de la formation visant à l'approfondissement des compétences pédagogiques des maîtres de conférences stagiaires

Vu l'avis du Comité Social de l'Administration du 16 septembre 2024

Le Conseil d'Administration approuve le bilan de formation des nouveaux enseignants chercheurs.

A Saint Etienne le 24 septembre 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université


Florent PIGEON

POUR : 27

CONTRE : 0

ABST : 0